



Logement non verrouillé -- Indécent ?

Par **Antoine Chopin**, le **13/07/2018** à **13:28**

Bonjour,

Mon amie s'est fait cambrioler récemment : tout l'encadrement a été enfoncé et il n'est pas possible de verrouiller la porte.

Le cambriolage a eu lieu mardi et a été constaté mardi soir et le logement n'a toujours pas été sécurisé. Le propriétaire a appelé des personnes incompetentes qui lui ont fait perdre du temps et essaye maintenant de passer par son assurance, qui tarde et aucun délai n'a été fixé pour la sécurisation de la porte.

Mon amie commence à en avoir assez et a la possibilité de déménager. Ma question est la suivante : sous ces conditions, le logement peut-il être considéré comme "indécent" (Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002) et lui permettre de déménager immédiatement sans préavis ? Y a-t-il quelque chose qu'elle peut faire pour accélérer le processus ou ce qu'il se passe peut-il être considéré comme normal / légal ?

Bien à vous,

Antoine C.

Par **HOODIA**, le **19/07/2018** à **17:42**

Bonjour,

Le bailleur doit faire réparer à ses frais dans l'immédiat en urgence la porte et son encadrement.